CONSEIL COMMUNAL

A la Municipalité de

1522 Lucens

Lucens, le 17 mars 2025

Conclusions de la séance du Conseil communal du 17 mars 2025

Le Conseil communal de Lucens a tenu séance le lundi 17 mars 2025 à 20h00, en présence de 42 membres et de la Municipalité au complet.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024 a été accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour a été accepté à l'unanimité et suivi tel que présenté.

****

Préavis 01-2025 - **Convention de fusion entre les communes de Lucens et de Curtilles**

Après une courte discussion, le Conseil Communal décide par 40 oui, 1 non et aucune abstention :

1. **D'adopter la convention de fusion entre les communes de Lucens et Curtilles, telle que remise avec le présent préavis.**

****

Préavis 02-2025 - **Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré**

Après discussion, la Municipalité retire son préavis.

****

<u>Préavis 03-2025</u> **- Demande de crédit d'investissement de CHF 720'000.00 pour la réfection des toitures plates des bâtiments du Pré au Loup**

Après discussion, le Conseil Communal décide par 28 oui, 6 non et 7 abstentions :

1. **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux indiqués dans ce préavis pour les bâtiments A, A', B et C ;**

2. **D'accorder à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 720'000.00 TVA comprise, sous déduction des éventuelles subventions ;**

3. **D'autoriser la création d'un préfinancement équivalent au montant du solde du compte 9281.09 au 31 décembre 2024 qui servira à compenser l'amortissement comptable des travaux ;**

4. **D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le biais de la trésorerie courante pour l'équivalent du solde du compte 9281.09 et de contracter un emprunt pour le solde résiduel, auprès d'un établissement de son choix, aux meilleures conditions du marché.**

****

<u>Préavis 04-2025</u> **- Adduction et distribution d'eau – Demande de crédit pour l'assainissement du Puits des Grands Champs**

Sans discussion, le Conseil Communal décide à l'unanimité :

1. **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux nécessaires à l'assainissement du Puits des Grands Champs ;**

2. **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 750'000.00 ;**

3. **D'autoriser la Municipalité à emprunter tout ou partie de la somme aux meilleures conditions du marché.**

****

Après lecture des conclusions, acceptées à l'unanimité, Madame la Présidente lève la séance à 21h17.

Conseil communal de Lucens

La Présidente : La secrétaire :

Camille Proust Barbara Duperrex